



FC PAE FPS

FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

Formation continue

CONDITIONS D'ADMISSION

La formation FC PAE FPS est ouverte à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) titulaire du Certificat de compétences PAE FPS, qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation.

OBJECTIFS

- › Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques
- › Actualisation, perfectionnement et acquisition de nouvelles techniques
- › Conserver et renouveler la validité de son diplôme de formateur PAE FPS.

PROGRAMME

Le contenu de la formation comprend 8 parties :

1. Evaluation des savoirs et savoirs faire
2. Les référentiels
3. Les aspects règlementaires
4. Les matériels pédagogiques
5. L'ouverture d'une session de formation aux premiers secours
6. Les techniques pédagogiques
7. La séquence pédagogique
8. L'évaluation.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

L'ensemble de la formation sera réalisée par les techniques visées ci-après :

Activités de découverte : exposés interactifs, remue-méninge, discussions dirigées, travail en sous-groupe, jeux de rôle

Activités d'apprentissage : exposés interactifs, mise en situation, travail en sous-groupe, jeux de rôle, tous types de démonstrations

Activités d'application : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS
LE NUMÉRO 84 69 14453 69 AUPRÈS DU PRÉFET RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
(CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT)
MIS À JOUR LE 30/06/2021



Durée
6 heures



Lieu

Inter : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON
Intra : 16 Rue de Monbrillant, 69003 LYON
ou dans vos locaux



Participants
6 à 18 stagiaires



Taux de réussite
100 %
01/01/2021
au
31/05/21



Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Satisfaction client
100 %
01/01/2021
au
31/05/21

ÉVALUATION

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- › la réalisation des techniques revues et préalablement enseignées
- › l'acquisition des nouvelles techniques et connaissances

*À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PAE FPS. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PAE FPS et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PAE FPS.

NB : La formation continue PAE FPS devra intervenir dans les 12 mois suivant la formation initiale ou continue.

Cliquer pour faire défiler les photos

CONTACTEZ-NOUS